



## Licenciement qui prend trop de temps donc pas de rémunération

Par **moi38**, le **24/10/2010** à **17:45**

Bonjour,

un proche a été licencié car il est routier est a une suspension de permis il a donc écoulé ses congé payé et devait être licencié par la suite sauf que l'avocat de l'entreprise traîne et que cela fait plus de 3 semaines donc il ne peut s'inscrire au chômage ni entraîner d'autre procédure pour un travail éventuel et surtout n'est pas rémunéré.

comment peut on faire?